



CLE du SAGE Sioule

Annexe de la mairie
Rue des fossés
03450 ÉBREUIL
Tel. 04 73 90 78 30
maina.lebagousse@eptb-loire.fr
www.sage-sioule.fr

Avis de la CLE

Aménagement du nœud A71/RN79 au droit des communes de Montmarault, Sazeret et Deux-Chaises (03)

Dans le cadre de la demande d'autorisation unique relative à l'aménagement du nœud A71/RN79 à Montmarault, la DDT de l'Allier a sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule par courriel daté du 22 novembre 2016.

En application de l'article R.214-10 du code de l'environnement, la CLE dispose d'un délai de 2 mois soit jusqu'au 22 janvier 2017 pour émettre son avis. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est compétent pour émettre cet avis.

Dans le cadre de la législation actuelle et conformément à la délibération n°2015-07 de la CLE du 1^{er} décembre 2015, les membres du Bureau :

- Considèrent que le projet va permettre de rétablir la continuité écologique pour le franchissement du cours d'eau le Suchet
- Considèrent que le projet va permettre d'améliorer le traitement actuel de la pollution et l'assainissement du réseau autoroutier au droit du projet
- Considèrent que les mesures compensatoires sur les zones humides ne concernent que les zones humides fonctionnelles unilatéralement relevées par le bureau d'étude
- Soulignent la qualité du projet présenté

EN CONCLUSION

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule émet un
AVIS FAVORABLE AVEC 1 RECOMMANDATION
à Aménagement du nœud A71/RN79 au droit des communes de Montmarault, Sazeret et
Deux-Chaises.

Recommandation

- Compenser toutes les zones humides détruites par le projet à hauteur de 1 pour 1, en priorité dans la zone d'emprise du projet

Ebreuil, le 19 janvier 2017

Pascal ESTIER

Président de la CLE

